



Des incertitudes et des risques liés au projet de réouverture de la carrière de Réclavier

A la lecture du projet proposé pour la réouverture de la carrière de Réclavier, plusieurs observations peuvent être faites. L'analyse de ces observations conduit à relever des incertitudes voire des risques autour de ce projet. En tant que Président de l'association « Entreprendre Pour Meyrargues » et conseiller municipal, je me permets de déposer cette analyse sur le registre du commissaire enquêteur. L'association « Entreprendre Pour Meyrargues », soutenue par de nombreux comités d'intérêt de quartier et d'associations locales, s'oppose fermement à ce projet.

Afin de créer un bassin de rétention en vue d'essayer de réguler l'eau du Vallat, la municipalité, en collaboration avec Durance Granulats, a décidé d'exploiter de nouveau la carrière de Réclavier aux fins d'extraire par forage l'équivalent de 350 000 tonnes par an de matériaux rocheux. La réalisation de ce projet va nécessiter 10 ans de travaux. Nous tenons à informer les autorités publiques que ce projet n'a en aucun cas été évoqué devant la population lors de la réunion publique du 28 avril 2017 durant laquelle le Conseil municipal a présenté son bilan annuel ainsi que les travaux envisagés pour les années à venir, et cela alors même que **l'approbation de la convention tripartite entre Commune de Meyrargues, Durance Granulats et SAEM remonte au conseil municipal le 16 juin 2016 !** Ce manque d'informations et de transparence est pour le moins étonnant et soulève de nombreuses

questions sur l'efficacité d'un tel projet. A ce manque d'informations et de concertation s'ajoute le choix de la date de l'enquête publique qui tombe pendant les vacances scolaires de la Toussaint. **N'aurait-il pas été nécessaire d'organiser une réunion publique pour présenter un tel projet qui engage le village sur 10 ans ?**

La création de bassins de rétention d'eau pour éliminer le risque d'inondation frappant une partie du centre-ville de Meyrargues ne date pas d'hier. Or, malheureusement, cette municipalité n'a jamais œuvré pour l'élaboration d'un projet global et fédérateur ni même pour de nouvelles études sérieuses. Ce manque de réalisme a contraint cette municipalité, au pouvoir depuis 8 ans, à agir dans la précipitation sans prendre en compte les nuisances qu'un tel projet est susceptible d'entraîner pour les Meyrarguais. La réouverture de la carrière de Réclavier pour extraire par forage des matériaux rocheux est source d'incertitudes et de risques pour l'avenir de chacun des Meyrarguais.

1) Historique de la Carrière à Meyrargues

L'exploitation de la carrière de Réclavier a été stoppée en 1996 suite aux recours des riverains et les démarches entreprises par la municipalité de l'époque. Il a fallu que les Meyrarguais se battent pendant des années pour obtenir gain de cause. A l'époque, **la carrière de Réclavier avait causé de multiples nuisances que les Meyrarguais sont loin d'oublier :**

- Vibrations causées par les tirs de mines (charge par 500kg d'explosif sans fractionnement). Ces vibrations avaient engendré des atteintes à différentes constructions et habitations dans les quartiers riverains et périphériques.
- Nuisances dues au trafic routier intense induit sur la RN 96.
- Poussières (liées aux tirs de mines, excavations, trafics des engins dont les camions et concassage en continu).
- Non-respect de l'humidification du site (lors de l'exploitation précédente). L'installation de brumisation sur le pourtour de la carrière n'avait jamais fonctionné correctement.

Aujourd'hui la décision de la municipalité de rouvrir la carrière sans aucune concertation est contestable aussi bien sur le plan éthique que juridique. Pourquoi rouvrir une carrière qui avait autrefois généré de nombreuses nuisances pour les Meyrarguais ? Créer des bassins de rétention

pour éliminer le risque d'inondations est une très bonne initiative. A ce sujet, le groupe d'opposition a exprimé ce souhait à plusieurs reprises en conseil municipal. Nous avons même émis l'idée de créer une commission pour travailler sur les nombreux risques naturels frappant notre village. Comment créer ces bassins et à quel prix, telles sont les questions qui nous préoccupent. **Notons que la décision de réouverture de la carrière n'est rien d'autre qu'une solution de facilité financière pour la commune. Durance Granulats commercialisera les matériaux rocheux. La commune ne paie rien mais en échange elle fait supporter des nuisances à la population dont la pollution par les poussières minérales responsables de fibroses et de cancers.**

2) Le projet actuel de la mairie

Une convention tripartite entre la Commune de Meyrargues, Durance Granulats et SAEM (dont le représentant est Bruno CREST) a été votée en conseil municipal (délibération D2016-53U du 16 juin 2016). Seule la majorité municipale a approuvé cette délibération, l'opposition a voté contre.

Une demande conjointe des différentes parties a été faite auprès de la Préfecture. Un arrêté préfectoral en date du 28 août 2017 ordonne l'ouverture d'une enquête publique. Ce projet consiste en un « affouillement » des sols pour une capacité annuelle maximale de 350 000 tonnes par an. Il consiste également en la création d'un bassin de stockage des crues. Quels sont les engagements de chaque partie ? Sont-ils réalisables ?

La société Durance Granulats s'engage à commencer les travaux « d'affouillement » dès 2017, si les démarches administratives aboutissent dans les délais. Ainsi, il est prévu la création :

- **Dès 2018**, d'un premier bassin qui sera en mesure de capter des crues Q20, avec vidange par pompage,
- **Dès 2021**, ce bassin agrandi permettra de capter des crues Q25 avec vidange par pompage,
- **Dès 2025**, le bassin définitif qui écrêtera des Q100 avec vidange gravitaire pour les 2/3 et par pompage pour finir de le vidanger.

Les engagements de la Commune, au titre de cette convention, sont les suivants :

- Promouvoir le projet au cours de son instruction et soutenir Durance Granulats dans toutes les démarches destinées à obtenir les autorisations administratives requises qu'elle entreprendra ;
- Acheter les parcelles emprises du chantier constituant le bassin d'orage à la fin des travaux au prix indiqué ; Il est prévu conventionnellement que la Commune rachète l'emprise d'approximativement 5 ha correspondant au bassin ainsi réalisé au prix de 0,75 €/m² auprès de la SAEM et de Durance Granulats (50 000 m² x 0,75 = 37 500 €).
- Obtenir des autres propriétaires concernés (Famille Davoli, RFF, ...) les autorisations de passage en souterrain de la canalisation de vidange gravitaire (conventions de servitude) ;
- Réaliser un aménagement d'intérêt collectif sur l'emprise du bassin d'orage, entretenir le fond du bassin une fois les parcelles d'emprise acquises et le bassin devenu ouvrage public ;
- Entretenir le Vallat et le dispositif de pompage après le départ définitif de Durance Granulats en fin de travaux.

Les engagements pris par les parties seront-ils respectés sur les délais prédéfinis ? **De nombreux doutes planent sur de tels engagements.** Comment la municipalité peut-elle s'engager à entretenir le Vallat alors que depuis des années ce ruisseau est complètement laissé à l'abandon ? Même les platanes qui longent le Vallat ne sont pas entretenus. Comment la municipalité peut-elle prendre l'engagement d'entretenir le dispositif de pompage alors qu'aucun chiffre financier n'est proposé dans le projet actuel ?

En 1993, le Vallat avait beaucoup débordé, provoquant des submersions de chaussées et d'habitations (hauteur > 1m) avec des vitesses élevées mettant en cause la sécurité des personnes. La qualification d'un niveau de crue exprime une probabilité. Une crue vicennale (Q20) a ainsi un risque sur 20 de se produire dans l'année... Il est bien connu que la détermination de ces probabilités est difficile car les données historiques de crues anciennes ne sont pas exprimées en termes de débit mais plutôt en cote maximale de crue. Le bassin prévu pour 2018 – capable de capter des crues Q20 - permettra-t-il d'éliminer réellement le risque d'inondation auquel est exposée une partie du centre-ville ? Faut-il alors attendre 2021 ou 2025 ?

3) Un autre projet était possible et bien plus efficace

Suite aux inondations par pluies torrentielles de septembre 1993, les municipalités successives de l'époque avaient travaillé pour acquérir du foncier et créer des bassins de rétention bien en amont.

- En 2007 : Achat de terrains par la commune dans le secteur de La Foux pour créer un ou plusieurs bassins de rétention en prévision de protéger l'ensemble du Vallat et de limiter tout risque d'inondation sur les équipements et constructions existants en aval.
- En 2008 : Validation du Conseil municipal des achats de la commune (délibération D2008-63).
- En décembre 2009 : La commune délibère (D 2009-100) pour une révision simplifiée du POS dans « le secteur du Deffend » en vue de créer un bassin de rétention. Cette démarche administrative coûteuse pour les finances de la collectivité s'est révélée complètement inutile puisqu'elle a été classée sans suite...

Le projet de création de bassins à la Foux devait se réaliser en limitant le seuil bas à un niveau particulier de sécurité pour éviter d'atteindre le risque de pollution de la nappe phréatique. Pourquoi la commune a-t-elle stoppé ce projet ? Est-ce le manque de moyens financiers ou le manque d'ambition ? Des dossiers de subventions auraient assurément pu être montés pour financer une telle opération. Ne serait-il pas plus judicieux de positionner un bassin sur les terrains que possède la commune dans le secteur de la Foux ? **Une telle réalisation serait à l'évidence plus efficace dès lors qu'elle assurerait la protection de la voie de chemin de fer et des constructions en amont de Réclavier.**

Nous ne pouvons que regretter l'abandon d'un tel projet plus respectueux de l'environnement et plus pertinent. Avec le projet de la Foux, la municipalité aurait engagé une démarche bien plus cohérente de lutte contre les inondations. Un tel projet aurait pu permettre selon nous d'augmenter le bien-être des Meyrarguais, **en profitant de la construction des bassins pour les transformer en zones paysagères ou de loisirs : promenade, pêche, ...**, comme cela a déjà été réalisé, notamment sur la commune de Gardanne.

4) Les risques liés à la réouverture de la carrière

Le choix du site est en lui-même contestable. Ce site est situé en zone sismique. Dans le PPRNP (Plan de Prévention des risques Naturels Prévisibles) approuvé par l'arrêté préfectoral du 27 avril 2015, **le site de la carrière de Réclavier** est situé dans un secteur où des terrains sont **classés en RP3 Pl** (zone rouge, risques forts pour chutes de blocs ou éboulements et liquéfaction des sols). Pourquoi alors avoir retenu ce site ?

Pourquoi définir la future exploitation en termes « **d'affouillement** » et non d'extraction ? La définition du terme « affouillement » dans le dictionnaire français est bien précise : Il s'agit d'un **phénomène d'érosion causé par le mouvement de l'eau courante et qui consiste en un creusement des berges, du littoral et de tout ce qui fait obstacle au courant.**

Travailler en « affouillement » ne correspond pas à l'exploitation de creusement pour la réalisation d'un bassin de rétention... Nulle part il est mentionné qu'il faudra une autorisation de carrière pour cette nouvelle exploitation des agrégats.

Si l'on veut réaliser un bassin de stockage d'eau, il faudra bien creuser. La surface du bassin serait-elle de 5 hectares ? Quel volume et quelle capacité de stockage doivent être réalisés ? A l'origine, l'exploitation de la carrière était réalisée en « fronts de tailles verticaux », et consommait du calcaire pris en hauteur sur les collines du site. **Ce nouveau projet se fera en creusant en profondeur au risque d'atteindre le seuil de risque de pollution de la nappe phréatique** (l'arrêté d'autorisation de la carrière précédente limitait à un seuil particulier la côte d'exploitation afin d'éviter les risques de pollution de la nappe phréatique qui alimente en eau potable le village). **Actuellement cette nappe phréatique est la seule et unique ressource qui alimente Meyrargues en eau potable.** Remarquons, qu'à aucun moment on ne voit figurer les côtes maximales ou minimales d'exploitation.

La réouverture de la carrière de Réclavier devrait entraîner le déplacement d'une grande partie des installations existantes et opérationnelles du traitement de recyclage actuel (concasseur, tri, recyclage et surtout stockage). Comment ces installations seront-elles repositionnées sans risque de pollutions ou nuisances pour les riverains et l'environnement ? Nous n'avons aucune information à ce sujet.

L'activité actuelle de recyclage de la carrière traite près de 300 000 tonnes par an. Rappelons que la carrière de Réclavier produit actuellement des sables, graviers, ballasts et tout-venants

destinés principalement aux travaux routiers (couches de forme et couches de base), aux VRD, mais aussi à l'industrie, notamment les centrales à béton (BPE et préfabriqués) et les postes d'enrobage.

Le projet d'exploitation présenté pour les 10 ans à venir autorisera 350 000 tonnes par an. Doit-on estimer qu'il y aura un cumul des autorisations, ce qui autoriserait une capacité d'exploitation de 650 000 tonnes par an qui engendrerait et augmenterait notablement toutes les nuisances déjà soulevées ? **Nous vous informons que 650 000 tonnes par an représenteraient en moyenne près de 22 000 camions de 30 tonnes par an, soit 1800 camions par mois sur nos routes. N'est-ce pas dangereux ?**

De plus, d'après de nombreuses études sur la santé publique, l'inhalation fréquente et prolongée des poussières minérales provenant du transport, de la manutention, du forage, de la découpe, du perçage et du ponçage, provoque des atteintes pulmonaires et respiratoires d'occurrence et de gravité variable selon leurs caractéristiques physiques et chimiques, **pouvant entraîner certaines maladies particulièrement sévères (fibroses, cancers) avec la silice et l'amiante par exemple**. Le principe de précaution ne s'applique-t-il pas ?

Notons enfin que ce projet de réouverture de la carrière manque de clarté et surtout de chiffrage important, ce qui ne peut qu'accroître les incertitudes et les risques engendrés par ce projet. Ces chiffrages concernent plusieurs domaines :

- la protection du site,
- l'installation des pompages,
- le collecteur d'évacuation.

Nous ne trouvons pas non plus de chiffrage financier de la commune. Que devra-t-elle déboursier annuellement pour la maintenance des installations ainsi créées ? Il n'y aucune indication sur le point où iront s'évacuer les eaux et dans quelles conditions. A aucun moment il n'est fait état de la mise en sécurité du site (protection des personnes et des biens).

La commune ne touche aucune redevance sur l'exploitation du gisement des agrégats tirés de l'exploitation. Quelle est la date prévue du départ définitif de Durance Granulats et la prise en charge définitive par la commune ? Autant de questions demeurées sans réponses... **Toutes ces interrogations ne peuvent qu'accroître le niveau d'incertitudes et de risques pour les Meyrarguais suite à la réouverture de la carrière de Réclavier.**

Les nombreux risques qu'entraîne la réouverture de la carrière conduisent l'association « Entreprendre Pour Meyrargues » à s'opposer fermement à ce projet. Cette position est d'autant plus justifiée que la législation relative à la réouverture de l'exploitation des carrières est devenue très stricte et que la tendance générale est davantage à la fermeture des carrières qu'à l'ouverture. **Favorable à la création de bassins de rétention pour éliminer le risque d'inondation, l'association souhaite voir apparaître un autre projet, plus réfléchi, tel que celui de la Foux auparavant prévu.** Ce projet serait certes plus coûteux pour la commune, mais il serait beaucoup moins contraignant et nocif pour les Meyrarguais. Ce projet est bien plus efficace dans la mesure où il assurerait la protection de la voie de chemin de fer et des constructions en amont de Réclavier. La commune pourrait aussi et surtout profiter de cette construction de bassins pour les transformer en zones paysagères ou de loisirs favorables au bien être des Meyrarguais.

Meyrargues, le jeudi 2 novembre 2017

Gilbert Bougi

Président de l'association « Entreprendre Pour Meyrargues »

Conseiller municipal

